

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 56-2020 portant la demande de crédit de CHF 80'000.—pour l'étude régionale de planification des parkings d'échange du district de Nyon (phase 1.2)

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil Intercommunal,

La commission composée de :

Mme Christine Girod, Gland rapporteur

M. Gebhard Sager, Signy

M. Scott Adams, Givrins

M. Alain Barraud, Chavannes de Bogis

M. Christian Udasse, Nyon

S'est réunie le mardi 26 mai 2020 par vidéo-conférence. M. Udasse était excusé pour cette réunion. La commission remercie MM. Pierre Graber et Frédéric Mani, représentants du Codir en charge du dossier, ainsi que Mme Sarah Tavakoli, chargée de projets mobilité à région de Nyon pour leur disponibilité et les explications fournies à la commission.

Situation

L'état de Vaud a accordé en date du 30 janvier 2019, une subvention de 50% aux coûts d'études et de réalisations des P+R, sur le territoire cantonal. L'octroi de cette manne financière est conditionné au respect des conditions d'éligibilité fixées par la DGMR. Ces critères se basent sur la réalisation d'une étude précisant la localisation et les principes de tarification.

En sus du financement à 50% de l'étude, l'Etat de Vaud propose de financer à hauteur de 50% les futurs aménagements.

Il est à relever qu'en 2014, une étude a été menée par Région de Nyon, en collaboration avec les communes membres du programme de transports publics. Lors de cette élaboration, l'étude avait conclu à un manque de 1000 places dans la région.

Depuis lors, plusieurs éléments sont à considérer, car les choses se sont complexifiées. Tout d'abord, la plupart des terrains susceptibles de recevoir un P+R se trouvent actuellement en zone agricole sur des surfaces d'assolement, ce qui nécessite une justification de l'emprise d'un projet. Afin de démontrer son importance cantonale et de répondre aux exigences de la mesure F12 du plan directeur cantonal, le projet devra présenter une description des différentes variantes envisagées et de l'explication détaillée du processus de pondération utilisé pour les surfaces d'assolement.

Les communes se voient aujourd'hui obligées de passer par cette étude régionale de planification des parkings d'échange pour prétendre à une prise en considération de leur besoin de création de P+R.

Cette étude aura l'avantage de servir d'inventaire afin de recenser toute forme de P+R possible. A titre d'exemple, certaines communes recensent actuellement, des opportunités de places existantes sous forme de zone bleue, ou zone blanche peu occupées en journée. Une valorisation de ces places pourrait répondre en partie à la demande existante.

La démarche

Pour bénéficier des mesures mises en place, les régions doivent prouver l'éligibilité de leur étude pour la création de P+R. En effet, dans un souci d'égalité entre les régions, le Canton a défini un dénominateur commun, sous forme d'un cadre de référence. Il a ainsi défini des critères précis pour être éligible à un P+R régional. En particulier, les demandes devront démontrer la preuve de la nécessité d'un P+R dans une région, ainsi que l'assurance de la faisabilité du projet en regard des surfaces d'assolement, tels que précisés dans la fiche 12 du plan directeur cantonal.

Pour rappel, les compétences en matière de SDA sont en main du Canton. Toute décision est prise sous réserve de l'approbation cantonale, puis fédérale. Le Service du développement territorial a été chargé de trouver de nouvelles SDA, éventuellement par le biais de l'augmentation de la limite de l'altitude, fixée aujourd'hui à 900 mètres. Néanmoins, force est de constater que les marges de manœuvres sont faibles.

Adjudication

Un appel d'offres sur invitation a été auprès de trois bureaux. La commission a pu prendre connaissance du tableau des adjudications établi par le groupe technique. Le choix a d'ores et déjà été avalisé par le Comité de pilotage et le Codir. Le bureau RR&A a été choisi à l'issue de la procédure. A noter que ce bureau a déjà réalisé l'étude 2014.

La planification prévoit une signature de la convention entre la Région de Nyon et l'Etat de Vaud à fin juin 2020, pour une étude qui devrait s'étendre sur une année, portant sur une vision à 2030.

Finances

Conformément au projet de convention, le montant à la charge de Région de Nyon se monte à CHF 39'840.95 TTC arrondi à CHF 40'000.--, l'autre moitié étant à la charge de l'Etat de Vaud. Néanmoins, le présent préavis porte sur le montant global de CHF 80'000.— montant qui sera prélevé sur le compte d'investissement de RdN, et amorti sur 5 ans.

Délibérations de la commission

La commission relève que le projet permettra au CoDir de Région de Nyon de poursuivre ses objectifs de législature visant à favoriser le report modal des transports individuels motorisés vers les modes plus durables et l'amélioration du cadre de vie. L'étude de 2014 a soulevé un déficit de 1000 places et à ce jour ce chiffre a stagné. L'étude permettra d'établir un inventaire et confirmer ou justifier les besoins. Cette phase est indispensable pour permettre aux communes de bénéficier des subventions cantonales à hauteur de 50% des coûts d'études et de réalisation pour les P+R.

Décision

Convaincue du bien-fondé de la demande de crédit, la commission à l'unanimité vous recommande d'accepter le préavis no 56-2020 relatif à une demande de crédit de CHF 80'000.— en faveur de l'étude régionale de planification des parkings d'échange du district de Nyon (phase 1.2)

Fait à Gland le 2 juin 2020

Pour la commission ad hoc :

Christine Girod, 1^{er} membre et rapporteur

